

Anne Barrault
La république En Marche
Candidate élection législative 3ème circonscription de Maine- et -Loire

Quizz de l'artisanat à l'adresse des candidats aux élections législatives

Le programme, construit avec les française et les français et porté par Emmanuel Macron pour les élections présidentielle soutient à la fois une volonté de libérer le travail et l'esprit d'entreprendre, d'inventer de nouvelles protections et de faire de la formation des jeunes et des salariés un levier pour l'emploi et la compétitivité des entreprises.

1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne

L'apprentissage dans l'artisanat est une réussite en matière de formation initiale et d'intégration professionnelle. Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat. Vous engagez vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Le contrat d'apprentissage qui favorise la réussite aux examens et l'insertion professionnelle rapide après la formation est une clé de lutte contre le chômage des moins de 25 ans. Nous souhaitons développer l'apprentissage, la formation professionnelle via la création de 100000 places supplémentaires dans de nouvelles filières courtes professionnalisantes proposées notamment par les établissements consulaires en impliquant pleinement les acteurs de terrain dans la définition des besoins, programmes et organisations des formations.

En amont de l'apprentissage et pour garantir la réussite des élèves dans ces filières, nous pensons encore que notre école primaire doit faire mieux car 40% des élèves quittent l'école primaire avec des acquis fragiles.

Nous pensons encore accomplir de gros efforts pour que les parcours professionnels des élèves soient réussis (enseignement professionnel et apprentissage), alors que 110.000 élèves quittent chaque année le système scolaire sans diplôme et peinent à trouver ensuite leur place sur le marché du travail Aujourd'hui : le taux de chômage varie presque du simple au double selon que le bac professionnel a été obtenu en apprentissage ou non. Alors que l'apprentissage favorise la réussite aux examens, et l'intégration sur le marché du travail, moins d'un lycéen professionnel sur 5 obtient son diplôme en apprentissage.

Nous faciliterons les choix d'orientation des étudiants. Pour les éclairer sur leur choix d'orientation, nous exigerons que chaque établissement de l'enseignement public en toute transparence les taux de réussite et les débouchés professionnels, par formation, de ses anciens étudiants. Chaque établissement affichera les prérequis de chacune des formations qu'elle propose.

Pour donner des perspectives d'emplois aux lycéens de la filière professionnelle, nous développerons l'alternance dans tous les lycées professionnels. Pour que les bacheliers professionnels réussissent dans l'enseignement supérieur, des licences professionnelles seront préparées sur trois ans et en alternance. Nous ferons converger les contrats existants et impliquerons pleinement les branches professionnelles dans la définition des programmes et l'organisation des formations.

Mais surtout, Nous ferons un effort massif pour l'apprentissage. Nous développerons les périodes de pré-apprentissage, et les filières en alternance dans tous les lycées professionnels. Nous impliquerons pleinement les branches professionnelles dans la définition des programmes et l'organisation des formations.

Nous généraliserons Erasmus et l'étendrons aux apprentis pour que 200000 étudiants et apprentis français puissent partir chaque année dans un pays d'Europe.

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales

L'artisanat repose sur une main d'œuvre spécialisée qui ne bénéficie pas des allègements de charges réservés aux bas salaires. Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés

Nous simplifierons la vie des entreprises en transformant le CICE en allègement permanent de cotisation sociales de 6 points et jusqu'à 10 points au niveau du SMIC. Ce qui à mon sens, doit se concevoir de façon progressive en fonction des salaires, à la fois pour permettre aux entreprises d'embaucher des salariés qui ont la qualification utile au regard des tâches à effectuer et aux salariés de se voir proposer la juste rémunération de leur travail. Cela permettra de faire gagner du temps aux employeurs des petites entreprises, qui passent aujourd'hui 40% de leur temps à remplir des formulaires administratifs. La création des «emplois francs» sera également un levier d'aide aux entreprises: Lorsqu'une entreprise embauchera un habitant des quartiers prioritaires en CDI, elle bénéficiera d'une prime de 15000 euros étalée sur les 3 premières années. En CDD, la prime sera de 5000 euros sur les 2 premières années.

15 milliards d'euros de notre Plan d'investissement seront consacrés à l'acquisition des compétences par ceux qui en ont le plus besoin. C'est un effort sans précédent, à la hauteur de nos besoins.

Nous investirons massivement dans l'acquisition des compétences.

Nous formerons 1 million de jeunes peu qualifiés éloignés de l'emploi.

Nous formerons 1 million de chômeurs de longue durée faiblement qualifiés.

Nous poursuivrons la généralisation de la Garantie jeunes. Ce parcours d'accompagnement intensif assorti d'une allocation sera proposé à tous les jeunes précaires ni en formation ni en emploi.

Pour soutenir la croissance et l'emploi des entreprises artisanales:

Nous supprimerons la caisse qui gère le Régime Social des Indépendants (RSI) pour l'adosser au régime général, afin que tous bénéficient de la même qualité de service et des mêmes droits. Nous réduirons nettement les charges qui pèsent sur les indépendants (professions libérales, commerçants, artisans, agriculteurs...).

Nous supprimerons les charges des microentreprises (auto-entrepreneurs) la première année et doublerons les plafonds pour permettre à plus d'entreprises de bénéficier de cette mesure et du régime fiscal de la microentreprise. Nous permettrons chaque année à tous les artisans et commerçants d'opter ou non, selon leurs besoins, pour le régime fiscal de la microentreprise.

Nous développerons les instruments permettant d'accompagner et d'aider les TPE/PME dans les principales étapes de la gestion de leurs ressources humaines comme, par exemple, pour faire face à leurs premiers recrutements, s'acquitter de l'obligation de mettre en place un entretien professionnel ou pour leur permettre d'accéder à la formation professionnelle à laquelle elles ont droit pour leurs salariés. Cette offre de service d'information, de conseil et d'accompagnement permettra d'assurer l'effectivité des mesures prises plus efficacement que par la sanction.

Nous instaurerons un plafond et un plancher pour les indemnités prud'homales pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (hormis les cas de discrimination, de harcèlement, etc.). Le plancher permettra de protéger les droits des salariés. Le plafond donnera aux entreprises une visibilité et une assurance qui permettront de lever les freins à l'embauche en CDI

Nous rendrons la vie plus simple à ceux qui créent du travail, pour eux-mêmes comme pour les autres

Aujourd'hui, créer de l'emploi est souvent trop compliqué : ceux qui veulent lancer leur projet, embaucher, oser sont souvent confrontés à des complications nombreuses.

Demain, nous ferons en sorte de soutenir les personnes qui veulent embaucher, investir et vivre de

leur travail.

Nous créerons un code du travail digital pour mieux accompagner les PME dans les décisions qu'elles prennent. Parce que la réglementation du travail est souvent trop complexe, un site donnera accès aux PME aux obligations légales et conventionnelles à respecter, ainsi qu'à des conseils fournis par l'administration. Les réponses fournies en ligne seront valables face à cette dernière.

Nous réduirons nettement les cotisations sociales qui pèsent sur les indépendants (professions libérales, commerçants, artisans, agriculteurs...) : 500 euros de moins par an pour un revenu de 3000 euros nets par mois.

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique

La validation des acquis de l'expérience est un outil pour construire des parcours de formation individualisés. Elle doit être plus opérante et moins académique pour la rendre plus accessible aux artisans et à leurs salariés. Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ? Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

La simplification administrative sera un souci permanent pour guider l'action politique pour favoriser l'agilité et en particulier celle des entreprises. Ce doit être un maître mot pour faciliter les parcours de formation, les parcours professionnels. La VAE s'inscrit, à mon sens, dans cette volonté de rendre opérant notre système. Les acquisitions de savoirs, ou de gestes techniques doivent pouvoir être considérées de la même façon en tenant compte de la capacité à faire et des compétences mises en œuvre dans l'entreprise.

Un constat clair, un déficit de formation : selon une étude de l'OCDE, 36 % de la population active adulte française participe chaque année à une activité de formation contre 50 % en moyenne dans l'OCDE et 70 % dans les pays nordiques.

4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux

Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

En matière de fiscalité, nous souhaitons soutenir la création et la croissance des entreprises. Le programme de La République En Marche prévoit de doubler les plafonds microentreprise pour permettre à plus d'entreprises de bénéficier du régime fiscal associé et de permettre, chaque année, à tous les artisans de choisir le régime de la microentreprise ou non en fonction de leurs besoins.

5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés

Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

Le Projet que je soutiens prévoit le renforcement des procédures européennes anti-dumping afin de pouvoir agir plus rapidement et de manière plus dissuasive. Emmanuel Macron souhaite :

Proposer de créer un budget pour la zone euro avec 3 fonctions (investissement d'avenir, assistance financière d'urgence et réponse aux crises économiques) L'accès à ce budget sera conditionné au respect des règles communes en matière fiscale et sociale pour éviter le dumping au niveau de la zone euro.

Exiger que soit mis en place un socle de droits sociaux européens, en définissant des standards minimums en matière de droit à la formation, de couverture santé, d'assurance chômage ou de salaire minimum.

Créer un « procureur commercial européen » pour vérifier le respect des engagements pris par nos partenaires et sanctionner rapidement leur violation notamment en matière sociale, environnementale ou fiscale.

6. Suspendre la taxation des bénéficiaires réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente

Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéficiaires alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéficiaires réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux. Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ? Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéficiaires mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Je défendrai les mêmes règles pour tous et une baisse des cotisations pour les indépendants. Notre programme prévoit de réduire le taux de l'IS jusqu'à la moyenne européenne de 25% et de défendre au niveau européen une harmonisation des bases et une convergence du taux d'imposition sur les sociétés pour éviter une course au moins-disant. Je proposerai une fiscalité sur le capital, plus simple, plus transparente et plus favorable à l'investissement productif.

7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise

Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur ?

Je suis plutôt, à priori, favorable aux propositions qui permettent réellement de soutenir la volonté d'entreprendre sans mettre en péril la vie personnelle.

8. Couverture sociale obligatoire et RSI

Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

Le projet que je défendrai prévoit de :

Supprimer la caisse qui gère le Régime Social des Indépendants pour l'adosser au régime général afin que tous bénéficie de la même qualité de service et des mêmes droits et de réduire nettement les charges qui pèsent sur les indépendants.

Ouvrir le droit au chômage aux artisans.

Créer un système universel de retraites ou un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé en maintenant une liberté des taux de cotisation.

9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut
Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ?

Je défendrai les simplifications administratives mais l'automatisme me semble difficile à envisager, même si bien sûr, la sécurité du conjoint collaborateur est essentielle, parce que je connais aujourd'hui des artisans dont le conjoint n'est pas le collaborateur.

10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales

Les entreprises artisanales innovent constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement. Etes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

Le soutien de l'innovation quelque soit le domaine pour le développement économique, social et environnemental est à mon sens essentiel.

Là aussi, un constat clair:

Un déficit d'investissement productif : les entreprises françaises ont consacré une part importante de leurs dépenses à l'investissement immobilier, au détriment des investissements de montée en gamme. Un seul exemple : 34 500 robots industriels, avec une moyenne d'âge élevée, sont en service en France, contre 62 000 en Italie et 150 000 en Allemagne ;

Un déficit d'innovation : sur la période 2010-2012, 41% de nos entreprises manufacturières ont introduit une innovation de produits et/ou de procédés contre 44% en Italie et 58% en Allemagne ;

Pour corriger notre mal-investissement chronique, nous donnerons des marges de manœuvres aux entreprises industrielles et nous rééquilibrerons la fiscalité du capital pour favoriser l'investissement productif et innovant, relativement à l'investissement immobilier.

Nous réduirons le taux d'impôt sur les sociétés jusqu'à la moyenne européenne de 25%.

11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages

Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition indispensable à la pérennité des métiers. Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques. Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Le numérique est un formidable atout, pas seulement pour les grandes entreprises : nos TPE ont aussi beaucoup à y gagner, mais elles doivent être accompagnées dans leurs efforts de transition vers l'économie numérique.

C'est d'abord une question de compétences : entrepreneurs et salariés doivent être formés pour pouvoir hoisir et s'appropriier les nouveaux outils. C'est ensuite une question d'investissement et de transformation des modes de production et de vente.

Nous aiderons les TPE et les PME à réussir leur transformation numérique.

Celles qui s'engageront dans des transformations ambitieuses exigeant de conduire sur une période de temps limitée une requalification de leurs salariés bénéficieront d'un accès privilégié à la formation professionnelle.

Le numérique représente aujourd'hui une transformation profonde de nos façons de produire et de se former. Je soutiens:

La lutte contre les inégalités d'accès au numérique et le développement de réseaux à très haut débit sur l'ensemble du territoire

Une stratégie d'inclusion pour ceux qui rencontrent des difficultés à utiliser les outils du numérique

L'accès privilégié à la formation pour les entreprises qui s'engagent dans des transformations ambitieuses exigeant de conduire sur une période de temps limité une

requalification de leurs salariés.

12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?

Les chambres des métiers et d'artisanat, reconnue dans l'accompagnement des entreprises, dans la formation, ont vocation à poursuivre leur déploiement et leurs services auprès de l'artisanat et je veux défendre une vision du politique qui travaille au service des entreprises et des citoyens et avec eux.

Éléments complémentaires:

Nous offrirons enfin plus d'agilité aux entrepreneurs, aux travailleurs, aux ingénieurs et aux dirigeants, pour inventer l'industrie du futur.

Nous ferons de la France une terre d'expérimentation, où il sera à la fois plus simple et plus rapide d'expérimenter des solutions industrielles nouvelles.

Nous refonderons l'action de l'administration pour la mettre au service des entreprises et l'inciter à produire des règles simples et stables.

Cela se traduira notamment par la création d'un droit, plein et entier, à l'erreur. L'administration sera d'abord là pour conseiller avant de sanctionner, la sanction étant limitée aux manquements délibérés, répétés ou particulièrement graves.

Nous développerons la négociation collective au plus près des travailleurs pour décider des règles qui régissent leur vie quotidienne au plus près du terrain.

Sécuriser les parcours et donner un droit à l'échec:

Aujourd'hui, les carrières ne sont plus linéaires et les Français sont de plus en plus nombreux à devoir changer de métier ou passer par le chômage au cours de leur vie professionnelle. Dans un monde incertain, les travailleurs ne sont pas tous logés à la même enseigne. Ils n'ont pas les mêmes droits au chômage. Les 2-3 millions de travailleurs indépendants en France n'ont pas l'assurance d'une sécurité face à la perte d'activité, et ne bénéficient pas d'assez de formations de bonne qualité.

Ceux qui ont un emploi stable n'osent souvent pas prendre le risque d'évoluer professionnellement lorsqu'ils ne trouvent pas leur compte dans leur travail.

Demain, nous devons rebâtir une véritable sécurité professionnelle, universelle, simple et efficace, qui puisse accompagner chacun d'entre nous, quel que soit notre statut. Cette sécurité devra faire plus pour ceux qui ont moins.

Nous mettrons en place une assurance chômage pour tous, parce que dans un monde qui se transforme, le chômage ne peut plus être un risque contre lequel certains se couvrent à titre individuel, d'autres par des garanties collectives qui se fragilisent. Elle couvrira tous les actifs – salariés, artisans, commerçants indépendants, entrepreneurs, professions libérales, agriculteurs – et facilitera les transitions d'un statut à un autre.

Nous ouvrirons les droits à l'assurance-chômage aux salariés qui démissionnent.

Tous les cinq ans, chacun y aura droit, s'il choisit de démissionner pour changer d'activité ou développer son propre projet professionnel. Ceci incitera les entreprises à investir pour améliorer la qualité de vie au travail afin de conserver leurs salariés, dont nous renforçons le pouvoir de négociation.